



CAMBREMER - Site de compostage collectif

... ça vous tente ?



Qu'est-ce qu'un site de compostage collectif ?

Le compostage permet de diminuer de 30% vos déchets ménagers (épluchures de fruits et de légumes, marc de café...).

Depuis 2022, la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie a offert la mise à disposition de bacs de compostage individuels, dont les habitants de Cambremer ont pu bénéficier.

D'ici le 1^{er} janvier 2024, les communes sont dans l'obligation de fournir aux habitants qui ne peuvent composter eux-mêmes leurs déchets, pour des raisons de place, une solution de compostage.

A partir de janvier, la CALN accompagnera la commune de Cambremer pour créer un site de compostage collectif. Les habitants qui souscriront seront accompagnés pour gérer au mieux, avec l'aide d'une personne dédiée, les biodéchets ménagers et les amener à l'état d'engrais organique naturel.

Pour des informations complètes sur ce projet, une réunion publique est organisée :

LUNDI 27 NOVEMBRE

20 heures

FOYER FAMILIAL

Pour construire ensemble ce projet, nous avons besoin de vos réponses à quelques questions :



Qui êtes-vous ?

Prénom :

Nom :

Votre logement se situe : Adresse :

Vous habitez...

- Seul(e),
- En couple,
- En famille, avec enfant(s),
- En colocation.

Pour débiter...

Avez-vous à votre domicile un lombricompostage ou une autre solution pour réduire vos déchets ménagers ?

- Oui, avec
- Non.

Dans un site de compostage collectif, vous souhaiteriez ... *Plusieurs réponses possibles*

- Déposer vos déchets alimentaires,
- Vérifier les bacs à compost,
- Brasser le compost,
- Transférer le compost de dépôt dans un bac de maturation (avec fourche et pelle),
- Répartir le compost mûr en pied d'arbres,
- Autre :

Votre intérêt

Le compost mûr qui apparaîtra au terme de la maturation est utilisable pour les plantations, seriez-vous intéressé pour en prendre ?

- Oui
- Non

Après vous avoir exposé l'idée de création d'un site de compostage collectif à proximité de chez vous, souhaiteriez-vous y participer ?

- Oui, bien sûr !
- Pourquoi pas,
- Non.

Vos remarques et suggestions :

.....

.....

.....

.....

Merci de retourner ce questionnaire à la réunion publique prévue le 27/11/2023 ou dans l'urne de la Mairie

Nous reviendrons vers vous après le dépouillement de ce questionnaire.

Merci de votre participation !

